

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

07 Décembre 2020

Début du Conseil 20 h

Nombre de Conseillers : **15**

Nombre de Conseillers Présents : **14**

Votants : **15**

Absents excusés : 1

Pouvoirs : 1

PRESENTS:

Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, Gaëlle LAFARGUE, Hervé COUPELLIER, Nicolas VERDIER, Emilie LUC, Loïc REGHENAZ, Stéphane GRAILHE, Luc CHRIST, Julien LAPEZE, Jean-Paul RUIZ, Benjamin FERRAN, Sylvie MAZET, Guillaume PINAR

ABSENT :

Paul RUIZ,

POUVOIRS :

Monsieur Paul RUIZ donne tout pouvoir à Monsieur Jean-Paul RUIZ

SECRETAIRE de séance: Sylvie MAZET

Convocations effectuées le : 01/12/2020

Date d'affichage en mairie : le 08/12/2020

M. Le Maire demande si, suite à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 02/11/2020, il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature du compte rendu

Délibération : Révision loyers « logements sociaux » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'actualiser le prix des loyers PALULOS.

Il rappelle, par ailleurs, la délibération prise par le conseil municipal en date du 26 janvier 1990 qui décidait le prix des charges mensuelles au paiement du loyer.

Au 1^{er} janvier 2021 :

T2 bis 1^{er} étage :	<u>317.02 €</u>	au lieu de 311.82 €
T1 bis 2^{ème} étage :	<u>236.13 €</u>	au lieu de 233.90 €
T1 bis rez-de-chaussée :	<u>302.58 €</u>	au lieu de 301.19 €

Les charges mensuelles resteront à 15.25 €

Le conseil municipal :

- **adoptent** les propositions du Maire,
- **le chargent** de l'application des décisions prises.

Délibération : Autorisation spéciale d'absence « ASA » :

Le Maire expose aux membres du conseil municipal [communautaire ; syndical] que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Le Maire propose, à compter du 01/01/2021, de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau, ci-dessous, il propose de l'accorder dans les conditions suivantes :

Nature de l'évènement	Durées proposées
Liées à des événements familiaux	
<u>Mariage ou PACS :</u>	
- de l'agent	5
<u>Mariage</u>	
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	1
<u>Décès, obsèques ou maladie très grave :</u>	
- du conjoint (concubin pacsé)	5
- d'un enfant de l'agent ou du conjoint	5
- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3

- des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	1
- du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	0
- d'un frère, d'une sœur	3
- d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau frère, d'une belle-sœur, de l'agent ou du conjoint	0
Liées à des évènements de la vie courante et des motifs civiques	
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	0
Don du sang	0
Aide à la procréation médicale assistée	0
Déménagement du fonctionnaire	0
Médaille d'honneur régionale, départementale et communale :argent (20 ans de services)vermeil (30 ans de services)or (38 ans de services)	0
Départ en retraite du fonctionnaire	0
Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	0
Assesseur - délégué de liste / élections prud'homales	0
Assesseur – délégué / élections aux organismes de Sécurité Sociale	0

La collectivité fait le choix de ne pas accorder de délai de route aux agents bénéficiant d'une autorisation d'absence.

Après en avoir délibéré, à la majorité, les membres,

- **vu l'avis du Comité Technique,**
- **adoptent** les propositions du Maire,
- **le chargent** de l'application des décisions prises.

PLUIH (Réponse au questionnaire à la communauté de communes) :

Il s'agit de donner une suite à l'atelier « enjeux partagés ». L'atelier du 27 octobre dernier, portant sur la définition des enjeux partagés, a permis à la fois d'identifier les forces et faiblesses du territoire, d'esquisser les premières piste de réflexions et d'affirmer les priorités à inscrire dans le futur PADDi.

A travers ce questionnaire, il s'agit de prolonger ce moment d'expression libre et permettre, de façon la plus concrète possible, d'identifier les projets et actions à mettre en œuvre pour répondre aux différents enjeux identifiés à ce jour.

Les élus sont invités à répondre à ce questionnaire.

Divers :

Etat des lieux des terrains du lac :

Un rendez-vous a été organisé en présence de la société OULES. Tout a été remis en état autour du lac. La société s'est engagée à remettre en état le chemin d'accès ainsi que le pont. Cette opération sera réalisée quand le temps le permettra.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie pour dégradation et vol de la barrière qui empêchait l'accès au lac. Elle ne sera pas remplacée, il faudra donc être vigilant sur les véhicules qui accèdent au lac.

Lotissement « Les jardins de Claux de Roux »:

Afin d'assurer l'alimentation du réseau téléphonique de ce lotissement, un devis a été demandé. Un premier devis d'un montant de 27734.14 € HT a été reçu. Après négociation le devis est passé à 22734.14 €HT

Lors d'une réunion de chantier, M. le Maire a sollicité le lotisseur sur ce devis et celui-ci s'est engagé à prendre à sa charge 3000€HT pour participer à ces frais sans en avoir l'obligation légale.

Avec cette solution nous évitons de planter des poteaux ou il n'y en n'a pas et resterons vigilant afin que le syndicat mixte Tarn et Garonne Numérique qui déploie la fibre optique aille dans le même sens

Vote

- 12 POUR
- 2 ABSTENTION
- 1 CONTRE

Point de récupération des sapins de Noël :

Le conseil municipal a décidé d'organiser, du 4 au 11 janvier 2021, une collecte des sapins de Noël sur le parking de l'école et de la mairie

Limitation du tonnage pont Route de BENECH

Suite à un inventaire de GSTG sur tous les ouvrages d'art de la communauté de commune il nous a été signalé que le pont, se situant sur la route de BENECH, était dégradé et qu'il serait plus prudent de limiter le passage aux véhicules de moins de 3.5T.

Nous avons pris cet arrêté avec une dérogation pour les véhicules d'incendie et de secours et les véhicules de services de collecte. Il prendra effet à la mise en place des panneaux

La séance se termine à 22h55

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 18/01/2021 à 20h

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
CHRIST Luc		PINAR Guillaume	

COUPELLIER Hervé		POZZA Christian	
FERRAN Benjamin		REGHENAZ Loïc	
GRAILHE Stéphane		RUIZ Jean-Paul	
LAFARGUE Gaëlle		RUIZ Paul	Absent, donne pouvoir à JP RUIZ
LAPEZE Julien		SOURSAC Jérôme	
LUC Emilie		VERDIER Nicolas	
MAZET Sylvie			